



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 17 décembre 2025 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Conseillers Municipaux présents ou représentés : **28**

Date de la convocation :
11 décembre 2025

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à M. Gérard Bessière

M. Stéphane Garcia à M. Patrick Javourey

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

M. Franck Rugani à M. Jean Garcia

Rapporteur : M. Jean-Marie Sabatier

Par délibération en date du 10 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé la conduite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) avec volet copropriétés dégradées, sur le périmètre du centre ancien de Clermont l'Hérault pour une durée totale de 5 ans.

Un 1^{er} avenant a été approuvé en avril 2023 pour intensifier le repérage des ménages en situation de précarité énergétique et développer les actions en direction des copropriétés.

Un 2^{ème} avenant a été approuvé en janvier 2025 pour intégrer la liste des copropriétés dégradées et/ou désorganisées dans l'opération.

Il est envisagé d'approuver un 3^{ème} avenant pour :

- actualiser les intitulés des dispositifs de l'ANAH et intégrer le nouveau service « Mon accompagnateur Rénov' »,
- modifier le volet rénovation énergétique en cohérence avec les parcours accompagnés MaPrimeRénov',
- actualiser les engagements financiers des partenaires (ANAH, Commune, Département) avec un nouvel échéancier et une répartition ajustée entre aides aux travaux et ingénierie,
- revaloriser la participation de la CAF pour le traitement des signalements de logements indécents.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n° 3 de la convention cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) de Clermont l'Hérault tel que présenté ci-dessus, selon projet ci-joint,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Cette question a été présentée à la commission Environnement et aménagement de l'espace réunie le 9 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 3 de la convention cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) de Clermont l'Hérault tel que présenté ci-dessus et selon projet ci-joint,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIÈRE